



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2024/10-28

Objet : Demande de subvention d'investissement sous la forme de fonds de concours pour la participation au développement culturel et associatif auprès de la CCGM et contribution aux fiches actions du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

L'an deux mille vingt-quatre,

Le premier octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (point n°3 – 20h), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE (présent point n°1 à n°4, absent ensuite), Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Isabelle TRAPPIER à Gérard PARFAIT
Philippe DESBOIS à Axel FAIVRE
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE,
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2024/I0-28 : Demande de subvention d'investissement sous la forme de fonds de concours pour la participation au développement culturel et associatif auprès de la CCGM et contribution aux fiches actions du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2024-06-52 de la Communauté de Communes Gally Mauldre adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours aux communes membres ;

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et la Communauté de Communes Gally Mauldre (2021-2026) adopté par délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2021 ;

Vu la délibération N°2023/I1-52, par laquelle M. le Maire a été autorisé à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement BASALT ARCHITECTURE pour un forfait de 435 750,00€ HT en vue de la rénovation et l'extension de l'espace culturel et associatif Jacques KOSCUIKO MORIZET ;

Considérant que ce projet d'extension et de rénovation est essentiel pour offrir un service de qualité pour le développement de la culture, des associations et des usagers sur le territoire ;

Considérant que ce projet s'inscrit également dans un programme de rénovation énergétique ;

Considérant que ce projet peut bénéficier du fond de concours de la communauté de communes Gally Mauldre ;

Considérant l'avis favorable à la majorité des commissions Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme, Sécurité du 24 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, À l'unanimité

Décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes Gally Mauldre un fond de concours pour le projet d'extension et de rénovation de l'espace culturel et associatif JKM dont le plan de financement est le suivant au stade Avant-Projet Détaillé:

Montant estimé études et travaux HT	DSIL rénovation énergétique	Contrat départemental	Contrat d'aménagement régional	Fond de concours CCGM	Part communale	Part de subvention en pourcentage
6 526 470,95 €	341 551,65 €	1 000 000,00 €	1 310 500,00 €	666 200,00 €	3 208 219,30 €	49%

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 03 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Gérard PARFAIT

Ville de Saint Nom La Bretèche
Conseil municipal du 1^{er} octobre 2024



Mis en ligne le 03/10/2024
Document rendu exécutoire le 03/10/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services **PASCAL PARISSIER**

Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20241003-2024-I0-28-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024